CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Président du Conseil	Langis H. Dion
Vice-président du Conseil	Roger Grégoire
Membres du Conseil	Chantal Couture-Rancourt Daniel Grzela Denis Bélanger Gilles Audet Isabelle Charbonneau Lorraine Robinson-Gagné Lynn Ouellette Paul St-Jean Roger Grégoire
Élèves conseillères	Alexandra Pelletier Tanika Yu
Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière	Sylvie Petroski
Agent / Agentes de supervision	
Région sud	Claire Mackey
Région nord	Jérémie Lepage
Région centre	Daphne Wallbridge
Directions des services administratifs	
Directeur des Services financiers	Mario Filion
Directrice du Services des ressources humaines et de la paie	Michelle Dubeau
Directeur du Service informatique	Richard Fecteau
Directrice du Service des immobilisations	Karine Lafrenière
Directions des services pédagogiques	
Services à l'élève	Dinah Charland
Services pédagogiques	Linda Dillon-Dupuis
Directeur des communications et d'imputabilité	Richard Loiselle

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières relèvent de la responsabilité de la direction du Conseil et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne les revenus des activités de financement des écoles.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs indépendants pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des rapports financiers ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly HKC, auditeurs indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière	Directeur des Services financiers

Le 20 décembre 2022

Baker Tilly HKC
1021 George Street, PO Box 637
Hearst, ON
Canada P0L 1N0

T: 705.362.4261
F: 705.362.4641

hearst@bakertilly.ca
www.bakertilly.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2022, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite dans le paragraphe du fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière du Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières pour l'exercice se terminant le 31 août 2022, ainsi que l'état consolidé des résultats d'exploitation, de l'état consolidé du changement de la dette nette et de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, complétée par la note 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme de nombreux conseils scolaires, chaque école encaisse les revenus des activités de financement qu'elle effectue pendant tout l'exercice. Malgré les procédures mises en place par le Conseil, il nous est impossible de vérifier de façon satisfaisante l'exhaustivité de ces revenus étant donné les nombreuses transactions en argent comptant. Par conséquent, notre audit de ces revenus a été limité aux montants inscrits dans les registres des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux revenus des activités de financement scolaire, au surplus annuel, aux flux de trésorerie des activités de financement scolaire et à la situation financière nette.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Baker Tilly HKC is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Observation - référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) de ces états financiers consolidés, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly HKC

Comptables professionnels agréés
Comptables publics licenciés
Le 20 décembre 2022

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution de la dette nette	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 30

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2022

	2022	2021
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	7 296 371 $	5 043 500 $
Comptes débiteurs (Note 2)	8 021 135	6 749 707
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario (Note 3)	41 406 168	37 909 182
Actifs destinés à la vente (Note 4)	-	370 695
	56 723 674	50 073 084
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 6)	15 267 635	11 737 710
Revenus reportés (Note 7)	12 236 329	8 722 412
Apports en capital reportés (Note 8)	129 003 546	118 724 392
Dette nette à long terme (Note 9)	11 736 305	12 710 651
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (Note 10)	2 030 141	2 241 248
	170 273 956	154 136 413
DETTE NETTE	(113 550 282)	(104 063 329)
ACTIF NON FINANCIER		
Stocks de fournitures	718 325	139 780
Frais payés d'avance (Note 11)	2 605 109	2 423 740
Immobilisations corporelles (Note 12)	133 344 320	123 008 711
	136 667 754	125 572 231
SURPLUS ACCUMULÉ (Note 13)	23 117 472 $	21 508 902 $

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIFS ÉVENTUELS (Note 19)

Au nom du Conseil :

Présidence du Conseil

Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
REVENUS			
Impôts fonciers	11 186 721 $	9 851 737 $	11 003 575 $
Subventions générales provinciales	95 189 126	97 057 634	94 019 960
Subventions provinciales - autres	2 516 232	4 195 083	5 405 711
Autres revenus - conseils scolaires	187 087	374 983	247 283
Autres revenus provenant d'autres sources	2 472 866	2 877 178	2 272 205
Revenus d'intérêts	50 000	42 952	78 017
Amortissement des apports en capital reportés (Note 8)	7 371 208	8 161 323	7 691 801
Fonds générés par les écoles (Note 16)	2 000 000	1 094 068	668 593
Subventions fédérales	-	243 768	30 862
	120 973 240	123 898 726	121 418 007
DÉPENSES			
Enseignement	87 011 785	86 086 480	86 021 310
Administration	4 555 062	4 549 164	4 275 789
Transport	7 976 084	8 335 268	7 412 634
Installations destinées aux élèves	18 706 345	19 050 685	18 056 937
Autres dépenses	1 140 286	2 912 533	2 361 169
Fonds générés par les écoles (Note 16)	2 000 000	1 356 026	892 628
	121 389 562	122 290 156	119 020 467
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(416 322)	1 608 570	2 397 540
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	21 508 902	21 508 902	19 111 362
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (Note 13)	21 092 580 $	23 117 472 $	21 508 902 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(416 322)$	1 608 570 $	2 397 540 $
ACTIVITÉS DES IMMOBILISATIONS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 781 425)	(18 869 916)	(17 131 080)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 480 881	8 533 715	7 921 229
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	592	-
	(6 300 544)	(10 335 609)	(9 209 851)
ACTIVITÉS D'ACTIF NON FINANCIER - AUTRE			
Augmentation des frais payés d'avance	-	(181 369)	(97 330)
Acquisition de stocks de fournitures	-	(1 699 337)	(698 902)
Consommation des stocks de fournitures	-	1 120 792	559 122
	-	(759 914)	(237 110)
CHANGEMENT DE LA DETTE NETTE	(6 716 866)	(9 486 953)	(7 049 421)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(104 063 329)	(104 063 329)	(97 013 908)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(110 780 195)$	(113 550 282)$	(104 063 329)$

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	1 608 570 $	2 397 540 $
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 533 715	7 921 229
Amortissement des apports en capital reportés	(8 161 323)	(7 691 801)
Diminution des actifs destinés à la vente	370 695	108 221
Autres sources (utilisations) d'encaisse :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(1 271 428)	3 609 105
Augmentation des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - paiement différé de la subvention	(2 552 520)	(3 561 293)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	3 529 925	(5 593 256)
Augmentation des stocks de fournitures	(578 545)	(139 780)
Augmentation des revenus reportés - fonctionnement	705 572	107 316
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(211 107)	(113 682)
Augmentation des frais payés d'avance	(181 369)	(97 330)
	1 792 185	(3 053 731)
ACTIVITÉS LIÉE AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 869 916)	(17 131 080)
Aliénation d'immobilisations corporelles	592	-
	(18 869 324)	(17 131 080)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette remboursée	(974 346)	(927 086)
Augmentation des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	(944 466)	(3 903 525)
Augmentation des apports en capital reportés	18 440 477	15 940 837
Augmentation des revenus reportés - immobilisations	2 808 345	2 240 310
	19 330 010	13 350 536
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	2 252 871	(6 834 275)
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 043 500	11 877 775
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	7 296 371 $	5 043 500 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

a) Référentiel comptable (suite)

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui relèvent de l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui relèvent de l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entité consolidée : Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité et conséquemment ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse du Conseil et l'encaisse des fonds scolaires.

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) et Fiducie des employées/employés non syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSÉO) pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du Conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO et la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) incluant le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de certains groupes et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels attribuables aux changements du taux d'escompte seront amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.

   En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux auto-assurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, comme les gratifications de retraite et les prestations d'assurance-vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

   En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations auto-assurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail et d'invalidité de longue durée, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations de terrains	15 années
Bâtiments et améliorations	40 années
Structures mobiles	20 années
Mobilier	10 années
Équipement	5, 10 et 15 années
Matériel informatique	3 années
Logiciel informatique	5 années
Véhicules	5 années

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas mis en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la vente ne sont plus amortis; ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les oeuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

i) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et sont constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

j) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des revenus reportés correspondants.

k) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

l) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

m) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimations incluent les dépenses courues, les impôts fonciers à recevoir, les immobilisations corporelles, l'amortissement, les prestations de retraite et les apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

n) Revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçus des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions pour les besoins des élèves, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.

2. COMPTES DÉBITEURS

	2022	2021
Impôts fonciers à recevoir	1 279 544 $	2 994 491 $
Autres conseils scolaires	354 829	729 501
Province de l'Ontario	4 330 555	927 212
Gouvernement du Canada	1 721 273	1 493 360
Divers	334 934	605 143
	8 021 135 $	6 749 707 $

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas, elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

3. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO (SUITE)

Au 31 août 2022, le Conseil a un compte débiteur de la province de 21 218 606$ (2021 - 20 274 140$) relatif aux subventions pour immobilisations. Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1er septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2022 est de 20 187 562$ (2021 - 17 635 042$). Le montant total s'élève à 41 406 168 $ (2021 - 37 909 182 $)

4. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

En cours d'exercice, un bien scolaire a été vendu. Un produit net de 245 460 $ a été tiré de la vente du bien effectuée, dont la valeur comptable était de 370 695 $, ce qui s'est traduit par une perte de 125 235 $. Le produit net, soit 245 460 $, a été reporté en vue de financer l'acquisition future d'immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 193/10. Au 31 août 2022, aucun bâtiment ni terrain n'est comptabilisé comme actif destiné à la vente.

5. EMPRUNT TEMPORAIRE

La marge de crédit institutionnelle est sans garantie et porte intérêt au taux préférentiel. Le montant autorisé de la marge de crédit institutionnelle est de 20 000 000$. Le montant maximal disponible est de 15 000 000$ (2021 - 15 000 000$) et l'autre 5 000 000$ (2021 - 5 000 000$) est accessible avec demande de billet à ordre. Le solde disponible au 31 août 2022 est de 15 000 000$ (2021 - 15 000 000$).

6. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2022	2021
Autres conseils scolaires	60 063 $	70 348 $
Fournisseurs	11 312 869	6 596 806
Frais courus	43 265	39 332
Province de l'Ontario	3 007 950	4 099 526
Gouvernement du Canada	6 052	5 898
Intérêts courus sur le passif à long terme non échu	140 130	150 463
Liés à la paie	697 306	775 337
	15 267 635 $	11 737 710 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

7. REVENUS REPORTÉS

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Au 31 août 2022, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2021	Revenu grevé d'une affectation externe et contribution reçues	Revenu constaté pour la période	Ajustements	Transfert aux ACR	Solde au 31 août 2022
Fonctionnement						
Subventions générales - fonctionnement	433 001 $	14 917 642 $	(14 755 969)$	- $	- $	594 674 $
Autres	794 038	6 539 012	(5 554 469)	(440 646)	-	1 337 935
	1 227 039	21 456 654	(20 310 438)	(440 646)	-	1 932 609
Immobilisations						
Subventions générales	6 457 859	7 458 878	(2 799 212)	-	(4 208 943)	6 908 582
Produits d'aliénation						
- bâtiment administratif	1	-	-	-	-	1
- bâtiments scolaires	990 513	245 460	-	(368 694)	-	867 279
Autres	47 000	3 137 456	(70 281)	(41 110)	(545 207)	2 527 858
	7 495 373	10 841 794	(2 869 493)	(409 804)	(4 754 150)	10 303 720
Total des revenus reportés	8 722 412 $	32 298 448 $	(23 179 931)$	(850 450)$	(4 754 150)$	12 236 329 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

8. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis selon la durée de la vie utile des immobilisations en question.

	2022	2021
Solde au début	118 724 392 $	110 475 356 $
Apports en capital pour immobilisations ajoutés durant l'exercice	18 869 916	15 940 837
Amortissement constaté pour l'exercice	(8 161 323)	(7 691 801)
Aliénation d'immobilisations corporelles	(592)	-
Transferts pour immobilisations non pris en charge	(428 847)	-
Solde à la fin	129 003 546 $	118 724 392 $

9. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débentures et de prêts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2022	2021
Corpfinance International Limited, débenture, remboursable jusqu'en décembre 2027 par versements mensuels de 39 055 $, incluant les intérêts au taux de 5,77 %	2 147 289 $	2 481 604 $
Office ontarien de financement, débenture, remboursable jusqu'en novembre 2031 par versements semi-annuels de 170 111 $, incluant les intérêts au taux de 4,56 %	2 599 463	2 813 791
Office ontarien de financement, débenture, remboursable jusqu'en mars 2023 par versements semi-annuels de 211 456 $, incluant les intérêts au taux de 4,9 %	3 513 078	3 754 926
Office ontarien de financement, débenture, remboursable jusqu'en mars 2024 par versements semi-annuels de 58 999 $, incluant les intérêts au taux de 5,06 %	1 040 242	1 103 184
Office ontarien de financement, débenture, remboursable jusqu'en mars 2036 par versements semi-annuels de 32 561 $, incluant les intérêts au taux de 4,83 %	651 020	683 496

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

9. DETTE NETTE À LONG TERME (SUITE)

	2022	2021
Office ontarien de financement, débenture, remboursable jusqu'en mars 2037 par versements semi-annuels de 65 812 $, incluant les intérêts au taux de 3,56 %	1 504 658	1 580 621
Office ontarien de financement, débenture, remboursable jusqu'en mars 2038 par versements semi-annuels de 9 511 $, incluant les intérêts au taux de 3,8 %	224 833	235 022
Office ontarien de financement, débenture, remboursable jusqu'en mars 2039 par versements semi-annuels de 2 292 $, incluant les intérêts au taux de 4 %	55 722	58 007
	11 736 305 $	12 710 651 $

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette en cours au 31 août 2022 sont exigibles comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2022-2023	1 024 044 $	546 096 $	1 570 140 $
2023-2024	1 076 329	493 809	1 570 138
2024-2025	1 131 337	438 803	1 570 140
2025-2026	1 189 207	380 934	1 570 141
2026-2027	1 250 089	320 051	1 570 140
Par la suite	6 065 299	1 004 902	7 070 208
Passif net à long terme	11 736 305 $	3 184 595 $	14 920 907 $

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 585 468$ (2021 - 633 201$).

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

			2022	2021
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés	1 289 623 $	843 877 $	2 133 500 $	2 522 651 $
Gains actuariels non amortis	(103 359)	-	(103 359)	(281 403)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés	1 186 264 $	843 877 $	2 030 141 $	2 241 248 $

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés

			2022	2021
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés	Total des avantages sociaux futurs des employés
Coût des prestations pour l'exercice considéré	- $	196 893 $	196 893 $	283 510 $
Intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées	26 654	12 850	39 504	35 411
Pertes (gains) actuariels constatés	82 610	(79 323)	3 287	168 779
Charge au titre des avantages sociaux futurs des employés [1]	109 264	130 420	239 684	487 700
Paiements d'avantages de retraite	(244 790)	(206 001)	(450 791)	(601 382)
Diminution au titre des avantages sociaux futurs des employés	(135 526)$	(75 581)$	(211 107)$	(113 682)$

[1] À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2022 reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 octobre 2022 de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congés de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2022. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés :

Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	5,00 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	5,00 %
Hausse des coûts d'assurance-vie	3,00 %
Taux d'actualisation des obligations	3,90 %
Inflation	2,00 %
Rémunération et hausse de salaire	0,00 %
Hausse de salaire - congé de maladie	2,00 %

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2022, le Conseil scolaire a contribué 1 741 408$ (2021 - 1 717 248$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'intermédiaire d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

(iv) Prestations d'assurance-vie et de soins de santé

Le Conseil offre à certains groupes d'employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil et les cotisations des retraités peuvent être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. À partir du 1er septembre 2012, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne seront plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, si une disposition de la convention collective avant 2012 le stipulait.

10. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (SUITE)

(ii) Compensation salariale pour invalidité de longue durée

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 25 326$ (2021 - 211 272$).

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 octobre 2022, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2022.

(iv) Prestations d'assurance-vie

Le Conseil fournit un régime distinct de prestations d'assurance-vie pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime collectif sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(v) Prestations de soins de santé et de soins dentaires

Le Conseil est le promoteur d'un régime distinct qui fournit des prestations d'assurance-groupe de soins de santé et de soins dentaires pour certains employés à la retraite. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil ou le taux pour les employés actifs selon l'année en cours de laquelle un employé a pris sa retraite et les ententes antérieures du Conseil, les cotisations des retraités pourraient être subventionnées par le Conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à la subvention des cotisations de ces retraités dans le cadre de ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2022	2021
Assurances	100 709 $	95 826 $
Autres	253 475	274 399
Liés à la paie	2 250 925	2 053 515
	2 605 109 $	2 423 740 $

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛTS	Solde au 31 août 2021	Acquisitions et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2022
Terrains	1 513 579 $	- $	- $	1 513 579 $
Améliorations de terrains	8 265 677	3 948 363	(17 054)	12 196 986
Bâtiments et améliorations	184 698 671	13 170 494	-	197 869 165
Structures mobiles	62 881	-	-	62 881
Mobilier	365 389	25 369	(5 517)	385 241
Équipement	574 071	12 672	(89 398)	497 345
Matériel informatique	5 692 874	1 749 940	(1 295 170)	6 147 644
Logiciel informatique	38 431	-	-	38 431
Véhicules	316 255	-	-	316 255
Construction en cours	230 233	(36 922)	-	193 311
	201 758 061 $	18 869 916 $	(1 407 139)$	219 220 838 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

AMORTISSEMENTS CUMULÉS	Solde au 31 août 2021	Amortis-sements	Dispositions	Solde au 31 août 2022
Améliorations de terrains	3 866 579 $	557 578 $	(16 462)$	4 407 695 $
Bâtiments et améliorations	70 838 719	6 040 179	-	76 878 898
Structures mobiles	59 228	664	-	59 892
Mobilier	231 916	36 622	(5 517)	263 021
Équipement	348 660	50 414	(89 398)	309 676
Matériel informatique	3 186 575	1 826 687	(1 295 170)	3 718 092
Logiciel informatique	27 542	7 686	-	35 228
Véhicules	190 131	13 885	-	204 016
	78 749 350 $	8 533 715 $	(1 406 547)$	85 876 518 $

VALEUR COMPTABLE NETTE	Solde au 31 août 2022	Solde au 31 août 2021
Terrains	1 513 579 $	1 513 579 $
Améliorations de terrains	7 789 291	4 399 098
Bâtiments et améliorations	120 990 267	113 859 952
Structures mobiles	2 989	3 653
Mobilier	122 220	133 473
Équipement	187 669	225 411
Matériel informatique	2 429 552	2 506 299
Logiciel informatique	3 203	10 889
Véhicules	112 239	126 124
Construction en cours	193 311	230 233
	133 344 320 $	123 008 711 $

CONSTRUCTION EN COURS

Les immobilisations en construction ayant une valeur de 193 311$ (2021 - 230 233$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces immobilisations commencera lorsque le bien sera mis en service.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

13. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	2022	2021
Aux fins de conformité - non affecté :		
Au début de l'exercice	15 412 867 $	13 090 071 $
Ajustements du ministère	416 782	-
Excédent de l'année courante	1 608 570	2 397 540
Transfert à l'affectation interne	(8 274 011)	(74 744)
À la fin de l'exercice	9 164 208	15 412 867
Aux fins de conformité - affectation interne :		
Au début de l'exercice	3 370 110	3 515 117
Ajustements du ministère	(416 782)	-
Immobilisations engagées	4 076 056	519 635
Planification des immobilisations	(21 289)	88 473
Priorités locales	348 829	-
Achat d'outils informatiques	600 000	(749 065)
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	17 987	(4 050)
Équité salariale pour les employés de la FEESO	3 000 000	-
À la fin de l'exercice	10 974 911	3 370 110
Non disponible aux fins de conformité :		
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 513 581	1 515 579
Avantages sociaux futurs	(50 017)	(556 068)
Fonds générés par les écoles	1 654 919	1 916 877
Intérêts courus	(140 130)	(150 463)
	2 978 353	2 725 925
	23 117 472 $	21 508 902 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

14. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les frais de la dette incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2022	2021
Paiements de capital sur la dette à long terme (i)	974 346 $	927 086 $
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme (ii)	585 468 $	633 201 $
	1 559 814 $	1 560 287 $

(i) inclus 640 030$ (2021 - 611 467$) payé à l'Office ontarien de financement.
(ii) inclus 452 708$ (2021 - 481 662$) payé à l'Office ontarien de financement.

15. SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions législatives provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. 86.3 pour cent des revenus consolidés du conseil scolaire sont directement contrôlés par le gouvernement provincial par l'intermédiaire des subventions pour les besoins des élèves. Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

	2022	2021
Subventions générales provinciales	97 057 634 $	94 019 960 $
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	9 851 737	11 003 575
Subventions pour les besoins des élèves	106 909 371 $	105 023 535 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

16. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT SCOLAIRE

Chacune des écoles du Conseil organise des activités de prélèvement de fonds pour diverses activités. Bien que l'argent est géré au niveau des écoles, ces activités parascolaires sont sous la juridiction du Conseil et font partis des états financiers consolidés du Conseil.

Le secteur des finances est en train de faire la mise en oeuvre du logiciel « School Day » afin que les parents ou tuteurs puissent effectuer les paiements par cartes de débit, cartes de crédit ou par transferts de fonds électroniques. Le Conseil prévoit que la mise en oeuvre du logiciel soit complétée dans toutes les écoles par la fin de l'année scolaire 2022-2023 afin de pouvoir l'utiliser dès la rentrée scolaire 2023-2024.

Chaque année, la différence entre les revenus et les dépenses des fonds générés par les écoles varie selon le nombre d'activités organisées durant l'année scolaire ou si certaines dépenses sont reportées à une année ultérieure. Ainsi, il y a eu des revenus au montant de 1 094 068$ (2021 - 668 593$) et des dépenses au montant de 1 356 026$ (2021 - 892 628$) au cours de l'année. Le Conseil démontre un surplus accumulé de 1 654 919$ (2021 - 1 916 877$) de ces activités scolaires, surplus qui est équivalent aux montants détenus dans les institutions bancaires au nom des écoles du Conseil. Les revenus et dépenses de ces activités font l'objet d'une restriction dans le rapport de l'auditeur indépendant.

17. DÉPENSES PAR OBJETS

Le tableau ci-après résume les dépenses comptabilisées dans l'état consolidé des résultats, par objets :

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
Dépenses :			
Salaires et traitements	77 699 653 $	74 704 820 $	75 496 014 $
Avantages sociaux	12 869 948	13 491 547	13 331 339
Perfectionnement du personnel	619 840	666 451	261 496
Fournitures et services	8 949 800	8 462 882	7 707 512
Intérêts des emprunts	595 800	585 468	633 201
Frais de location	-	196 659	192 170
Frais et services contractuels	10 919 583	12 661 821	11 688 116
Autres	254 057	1 504 940	896 762
Amortissement des immobilisations corporelles	7 480 881	8 533 715	7 921 229
Perte sur aliénations	-	125 827	-
Actitivés financées par les écoles	2 000 000	1 356 026	892 628
	121 389 562 $	122 290 156 $	119 020 467 $

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

18. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la *Loi sur les assurances*. Le Conseil a conclu cet accord le 1er janvier 2022. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance-responsabilité civile couvre un montant maximal de 27$ millions par événement.

Les primes sur une période de cinq ans sont basées sur l'expérience en matière de sinistres de la compagnie réciproque et du Conseil. Périodiquement, le Conseil peut recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime supplémentaire en fonction de sa part proportionnelle des réclamations. Le contrat actuel de cinq ans expire le 31 décembre 2026.

Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2021 se sont élevées à 287 478$ (2020 - 228 304$).

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIFS ÉVENTUELS

a) Au 31 août 2022, le Conseil avait plusieurs contrats signés pour différents programmes et achats d'équipement. Les immobilisations en construction seront complétés dans les années à venir (valeur estimative). Au 31 août 2022, il y avait des projets non complétés et non commencés d'une valeur de 5 372 369$ (2021 - 4 106 557$).

b) Le Conseil a signé des contrats pour divers services qui l'engage à débourser les montants suivants au cours des cinq prochaines années :

	2022-23	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	Total
Contrats totaux	9 026 300 $	8 766 165 $	138 740 $	120 370 $	77 816 $	18 129 391 $

c) Le Conseil est impliqué dans certains litiges mineurs, desquelles les résolutions ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges mineurs, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate, confirmée par la compagnie d'assurance.

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

20. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, qui s'élève à 213 237$ (2021 - 208 643$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs résultats n'ont pas été inclus dans l'état consolidé des résultats.

21. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE « THE 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1er juin 2003, le Conseil a reçu un montant de « The 55 School Board Trust » pour sa dette liée au capital admissible à un soutien financier provincial en vertu d'un accord de 30 ans qu'il a conclu avec la fiducie. « The 55 School Board Trust » a été créé pour refinancer le solde de la dette non financée de façon permanente des conseils participants qui sont bénéficiaires de la fiducie. Selon les termes de l'accord, « The 55 School Board Trust » a remboursé la dette du Conseil en contrepartie de la cession par le Conseil à la fiducie des futures subventions provinciales payables au Conseil relativement à la dette non financée de façon permanente. En raison de l'accord susmentionnée, le passif relatif à la dette non financée de façon permanente n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

22. TRANSFERTS EN NATURE DU MINISTÈRE DES SERVICES AU PUBLIC ET AUX ENTREPRISES

Le Conseil a enregistré des entrées, à la fois des revenus et des dépenses, associées à des transferts en nature d'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) achetés centralement et reçus du ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement appelé, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs). Les montants comptabilisés ont été calculés sur la base du coût moyen pondéré des fournitures tel que déterminé par le ministère Services au public et aux entreprises et des renseignements sur les quantités basées sur les registres du Conseil. Le total enregistré pour ces transferts est de 1 699 337$ (2021 - 698 902$) avec des revenus en nature et des dépenses basées sur l'utilisation de 1 120 792$ (2021 - 599 122$) pour une augmentation aux stocks de fournitures de 578 545$ (2021 - 139 780$).

CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2022

23. RÉPERCUSSION DE LA COVID-19

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. Depuis lors, la pandémie a eu des répercussions financières, commerciales et sociales importantes, en raison des fermetures imposées par les gouvernements et des exigences de distanciation sociale. Le Conseil a dû procéder à la fermeture physique d'écoles sur la base des recommandations de la santé publique, mettre en place un enseignement virtuel temporaire, imposer le travail à domicile à ceux qui en étaient capables et annuler des événements de collecte de fonds et d'autres programmes.

La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 restent incertaines à l'heure actuelle. Bien que toutes les incidences financières de 2021-2022 aient été gérées, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable l'ampleur de ces incidences financières sur la situation financière et les résultats du Conseil pour les prochains exercices.

24. ADOPTION DES PROCHAINES NORMES COMPTABLES

Le Conseil est en train d'évaluer les effets des nouvelles normes à venir et l'ampleur de leurs répercussions sur ses états financiers.

Bien que le calendrier d'adoption des normes puisse varier, certaines normes doivent être adoptées simultanément. Les exigences des chapitres SP 1201 *Présentation des états financiers*, SP 2601 *Conversion des devises*, SP 3041 *Placements de portefeuille* et SP 3450 *Instruments financiers* doivent être mises en œuvre en même temps. Le Conseil n'a pas adopté de nouvelles normes comptables pour l'exercice terminé le 31 août 2022.

Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2022 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2022 pour l'année se terminant le 31 août 2023) :

SP 1201 *Présentation des états financiers* remplace le SP 1200 *Présentation des états financiers*. La présente norme établit des principes généraux de présentation de l'information et des normes relatives à la communication de renseignements dans les états financiers des gouvernements. La norme introduit l'état des gains et pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats. Les exigences des chapitres SP 2601 *Conversion des devises*, SP 3450 *Instruments financiers*, et SP 3041 *Placements de portefeuille*, qui doivent être adoptées en même temps, peuvent donner lieu à la présentation des gains et des pertes comme des gains et des pertes de réévaluation.

Le chapitre SP 2601 *Conversion des devises* remplace le chapitre SP 2600 *Conversion des devises*. La norme exige que les actifs et les passifs monétaires libellés dans une devise étrangère et les éléments non monétaires libellés dans une devise étrangère qui sont présentés à leur juste valeur, soient ajustés pour refléter les taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations des devises étrangères sont présentés dans le nouvel état des gains et des pertes de réévaluation.

24. ADOPTION DES PROCHAINES NORMES COMPTABLES (SUITE)

Le chapitre SP 3401 *Placements de portefeuille* remplace le SP 3040 *Placements de portefeuille*. La norme fournit des indications révisées sur la comptabilisation, la présentation et les renseignements à fournir sur les placements de portefeuille afin de se conformer au chapitre SP 3450 *Instruments financiers*. La distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille a été supprimée dans la nouvelle norme, et lors de l'adoption, le SP 3030 *Placements temporaires* ne s'appliquera plus.

Le chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* définit les règles de comptabilisation et d'information applicables aux obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par un gouvernement ou un organisme public. Un passif pour une obligation de mise hors service peut s'appliquer à des immobilisations corporelles en usage productif ou qui ne sont plus en usage productif.

Le chapitre SP 3450 *Instruments financiers* établit les exigences en matière de comptabilisation et d'information pour tous les types d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés. La norme exige l'évaluation à la juste valeur des dérivés et des investissements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. Tous les autres instruments financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1er avril 2023 (en vigueur pour le conseil à partir du 1er septembre 2023 pour l'année se terminant le 1er août 2024) :

Le chapitre SP 3400 *Revenus* établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus, en établissant une distinction spécifique entre les opérations qui comportent l'obligation de prestation (c'est-à-dire que le payeur attend un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligation de prestation, appelées opérations sans échange.

Le chapitre NOSP-8 *Éléments incorporels achetés* fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des éléments d'actif incorporels achetés qui sont acquis dans le cadre d'opérations d'échange dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes et consentantes qui ne sont pas contraintes d'agir.

Le chapitre SP 3160 *Partenariats public-privé* fournit des indications spécifiques sur la comptabilisation et l'information financière relatives aux partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé.